

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°30-2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 8

Présents : 5

Séance du 11 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 11 juillet 2019 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre. Mme BLANC Danielle.

Absents ayant donné procurations : Mme STEFANI Noëlle à M. COSTORIER Rémi, M. ROBERT Joël à M. NOMIUS Jean-Pierre.

Absent : M. FAURE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. POUILLARD Pierre.

Objet : Fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération

Le Maire indique aux membres présents que la commune peut prétendre à une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération pour différents travaux : voiries chemin des Iles et chemin de Bastonne ; entretiens (élagage curage...) et opération environnement : enfouissement de lignes électriques et téléphoniques.

Le plan de financement pourrait se décomposer comme suit pour un montant de travaux HT de 28 500 €:

- communauté d'Agglomération	14 245.20
- autofinancement	14 254.80

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition du Maire pour les différents travaux envisagés
- Accepte le plan de financement

Le Maire
Rémi COSTORIER

